

COMPTÉ RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2011

**AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION :
31 AOÛT 2011**

L'an deux mille onze et le huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aimé VUITTENEZ, Maire.

Présents : M. Aimé VUITTENEZ, Mme Chantal GAUTHRAY, M. Michel SAUVAIN, Mme Yvette MARCILLET, MM. Vincent LUCOTTE, Pierre ANTOINE, MM. Emilien DURIGON, Georges DURAND, Mme Evelyne GAUDILLAT, Mlle Nadine AGUADO, MM. François DESERTOT, Christian KUTTER, M. Jérôme FOL

Absents excusés :

M. Pierre CORNU ayant donné pouvoir à M. Emilien DURIGON
Mme Maryse MALLARD ayant donné pouvoir à Mme Yvette MARCILLET
Mme Chantal MALDANT ayant donné pouvoir à M. Aimé VUITTENEZ
Mme Julie GUYOT

Absents : Mlle Natacha GRIVOT, M. Daniel ESCUTENAIRE

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Projet d'aménagement de la Route Départementale 974 2^{ème} tranche*
- 2) *Rapports annuels des services publics assainissement collectif et non collectif, eau potable et déchets*
- 3) *Réforme de la fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement)*
- 4) *Contrat de groupe concernant les risques statutaires du personnel*
- 5) *Réactualisation du prix de remplacement des nouvelles chaises de la salle Pierre Gourillon*
- 6) *Vente de véhicules d'incendie et de secours communaux*

1) **AVANT-PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RD 974 2EME TRANCHE**

Les élus prennent connaissance de l'avant-projet d'aménagement de la Route Départementale 974 2^{ème} phase. Ce dossier avait été présenté au cours de la dernière séance du conseil municipal. Il a aussi été étudié par la commission voirie au cours de l'été en présence de l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VALIDE** ce projet d'aménagement dont la mission de maîtrise d'ouvrage sera assurée par les services départementaux.

2) **RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES PUBLICS ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF, EAU POTABLE ET DÉCHETS**

Après que M. le Maire ait commenté les rapports d'activités 2010 de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à raison de 15 voix pour et une abstention (Emilien DURIGON) prend acte du rapport présenté.

3) RÉFORME DE LA FISCALITE URBANISME : TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement (TA) est une taxe instituée à compter du 1^{er} mars 2012 au profit de la commune. Elle succède, dans le cadre de la réforme de la fiscalité d'urbanisme à la taxe locale d'équipement (TLE). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 % en lieu et place de la TLE au même taux.

4) CONTRAT DE GROUPE CONCERNANT LES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire informe que CAPAVES met un terme définitif au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel souscrit par le Centre de Gestion via le groupement GRAS SAVOYE.

Le cabinet GRAS SAVOYE a trouvé à replacer le risque auprès de la compagnie CNP avec le même niveau de garantie que le contrat initial. En revanche, la nouvelle offre du cabinet GRAS SAVOYE et de la compagnie CNP comporte une majoration tarifaire d'environ 11 % qui se situe en dessous du seuil de bouleversement de l'économie générale du marché que la jurisprudence administrative a fixé entre 15 et 20 % du montant du marché.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDENT d'accepter la majoration tarifaire proposée, à effet du 1er janvier 2012, par le nouveau Groupement GRAS SAVOYE CNP :

- Le taux de cotisation pour les agents CNRACL sera porté à 5,95% de la masse salariale (au lieu de 5,30%) pour la souscription de l'ensemble des risques avec application d'une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt ou 30 jours cumulés, franchise applicable quelle que soit la durée de l'arrêt.
- Le taux de cotisation pour les agents relevant de l'IRCANTEC sera porté à 1,35 % de la masse salariale (au lieu de 1,25 %) pour la souscription de l'ensemble des risques avec application d'une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt, franchise applicable quelle que soit la durée de l'arrêt.

CHARGENT le Maire de signer tous les actes correspondants.

RÉACTUALISATION DU PRIX DE REMPLACEMENT DES NOUVELLES CHAISES DE LA SALLE PIERRE GOURILLON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'au cours de l'année la commune a acheté 200 chaises pour la salle Pierre Gourillon. Les locataires auront toujours la possibilité d'utiliser les anciennes. Il convient donc de réactualiser le prix de remplacement des nouvelles chaises (couleur anthracite) ainsi que des anciennes (couleur beige), en cas de détérioration lors de leur utilisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** les tarifs suivants :

- Chaise (couleur beige) : 31 € TTC
- Chaise (couleur anthracite) : 56 € TTC

5) VENTE DE VÉHICULES D'INCENDIE ET DE SECOURS COMMUNAUX

M. Jérôme FOL quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Côte d'Or (SDIS) a informé la commune qu'elle va prochainement affecter un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) au CIS des deux côtes. Aussi, conformément aux articles 13 et 15 de la convention de transfert, le SDIS souhaite mettre fin à la mise à disposition du fourgon opérations diverses (FOD) et du fourgon opérations diverses haute pression (FODHP).

Suite à la fin de cette mise à disposition, M. Jérôme FOL, Collectionneur de matériel sapeur-pompier a fait une proposition d'achat pour ces deux véhicules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité de céder ces véhicules aux prix suivants :

- 1 000 € pour le véhicule PEUGEOT J9 immatriculé 8025 SH 21
- 1 500 € pour le véhicule VOLKSWAGEN 4x4 immatriculé 4922 SQ 21.

L'obligation réglementaire est pour la commune, d'effectuer le contrôle technique de ces véhicules. Les frais de transfert et de transport seront à la charge du nouveau propriétaire.

Questions diverses

La séance débute en présence de M. CHAUVÉ de la Direction Départementale des Territoires afin de présenter l'avant-projet d'aménagement de la RD 974 2^{ème} phase.

Il informe les élus que les travaux pourraient débiter au cours du printemps 2012, il suggère que la commune engage une étude paysagère qui pourrait être ensuite intégrée dans le cadre du marché de travaux du conseil général.

Une information sera faite auprès des riverains afin qu'ils effectuent dès que possible et avant une date à déterminer tout branchement aux réseaux (gaz, eaux, assainissement, ...).

M. le Maire informe le Conseil de la situation d'un employé communal en contrat aidé.

M. Michel SAUVAIN fait le point sur les divers travaux de voirie. Pour des raisons techniques, les travaux de la rue de la Gremelle ne seront pas réalisés en 2011. En effet, afin de mener conjointement ces travaux avec ceux de la RD 974, il est préférable d'attendre 2012. En conséquence, une réfection du Chemin des Foutrières sera faite, le budget le permettant.

Une consultation de géomètres vient d'être lancée (avec les services de la plateforme ressources de la communauté d'agglomération) pour les rues de la Louère et des Champs Fourchus.

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour entre la route de Corcelles et la Rue du Moulin Mardasson, il semble impossible d'installer un miroir sans installer un stop sur la route départementale. En effet, M. le Maire et quelques adjoints se sont rendus sur place, au cours du mois d'août dernier, avec M. PAUTET du conseil général. Ce dernier préconise la mise en place d'un îlot franchissable. Christian KUTTER a regardé dans des communes voisines et cite deux exemples de pose de miroirs sans qu'aucun stop ne soit matérialisé. Il maintient sa proposition de mise en place d'un miroir ou alors la mise en place en sens unique des rues du Moulin Mardasson et des Champs. Une réflexion s'engage, plusieurs idées sont avancées : un passage surélevé, la haie un peu haute à tailler, une zone 30 avec passage surélevé, bandes rugueuses, etc... Aucune solution ne semblant se dégager, M. le Maire suggère d'aller de nouveau sur le terrain afin d'essayer de trouver une solution règlementaire.

M. Jérôme FOL signale que le hublot de détecteurs de présence aux ateliers municipaux est cassé, M. SAUVAIN s'occupera de le faire remplacer.

Remerciements divers.